



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE,
DES STAGES ET DES BOURSES

Abidjan, le 16 MAI 2025

N° 48 MAEIAIE/SG/DFCSB/SDSB/DFL/25

COMMUNIQUE

Le Gouvernement du Royaume du Maroc à travers l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI), offre cent-cinquante (150) bourses d'études pour les étudiants de niveaux Licence, Master, et Doctorat ainsi que pour les formations professionnelles, au titre de l'année académique 2025-2026.

Ces bourses concernent les étudiants titulaires d'un Baccalauréat de l'année 2024 ou 2025 avec la mention « **Très Bien** » « **Bien** » ou « **Assez-Bien** » et des étudiants titulaires d'une licence ou d'un Master avec la mention « **Bien** ».

La bourse est partielle et prend exclusivement en charge les frais de scolarité et de couverture médicale.

Le dossier de candidature est composé :

- du formulaire de candidature (téléchargeable sur le site internet <https://amci.ma/publications>) dûment rempli ;
- des bulletins de notes trimestriels ou semestriels de la classe de terminale ;
- de deux (02) copies certifiées conformes à l'original du diplôme du Baccalauréat ou de l'Attestation de réussite au Baccalauréat ;
- de deux (02) copies certifiées conformes des diplômes obtenus et de leurs relevés de notes ainsi qu'un exemplaire du projet de recherche pour les candidats au Master et du projet de thèse pour les candidats au Doctorat ;
- d'une copie de l'extrait d'acte de naissance ;
- d'un certificat de nationalité ;
- d'un casier judiciaire récent ;
- d'une copie des pages utiles du passeport ;
- d'un certificat de visite médicale délivré par les services de la santé publique attestant l'aptitude physique du candidat et certifiant qu'il ne souffre d'aucune maladie contagieuse ou aigüe, ni porteur d'une pandémie telle que la tuberculose ;
- de deux (02) photos d'identité en couleur.

.../...



Toutefois, il est à préciser que les élèves en classe de terminale non encore titulaires du baccalauréat sont invités à faire une préinscription sous réserve de présentation du diplôme, afin de permettre aux futurs bacheliers de l'année 2025 de commencer la rentrée académique à la bonne date.

Un répertoire des établissements de formation est disponible sur le site de l'AMCI susmentionné.

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la Direction de la Formation Continue, des Stages et des Bourses du Le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, **au plus tard le 10 juin 2025.**

NB : Le délai de réception des attestations de réussite au Baccalauréat 2025 est fixé au **15 juillet 2025.**

 Pour le Ministre et P.O
Le Secrétaire Général Adjoint

Kapiélétién SORO
Ambassadeur

